

Enquête

FEMMES ET SANS-ABRISME QUELLES RÉALITÉS ?

VOLET 2 | Le phénomène vu par la veille sociale

MAI 2025



Fédération
des acteurs de
la solidarité

fédération nationale des
samusociaux

Sommaire

- 3 INTRODUCTION
- 4 SYNTHÈSE DES RÉSULTATS
- 5 MÉTHODOLOGIE DE L'ENQUÊTE
- 6 OBSERVATIONS TERRITORIALES DU PHÉNOMÈNE
ET PORTRAIT DES STRUCTURES RÉPONDANTES
- 13 PORTRAITS DES FEMMES SANS-ABRI RENCONTRÉES
PAR LA VEILLE SOCIALE
- 21 LES MOYENS DES STRUCTURES POUR ACCOMPAGNER
LES FEMMES SANS-ABRI
- 26 CONCLUSION
- 27 PRÉCONISATIONS

Introduction

Cette enquête constitue une suite de l'enquête menée par la FAS en fin d'année 2024 intitulée [Femmes et sans abris : Quelles réalités ? Le phénomène vu par les SIAO](#)¹. Elle s'appuie cette fois-ci sur les dispositifs dits de veille sociale², à savoir les accueils de jour et les maraudes. En effet, ces dispositifs ont pour mission³ de rencontrer et d'accueillir les personnes en situation de grande précarité et de rue, notamment les femmes sans-abri. Aussi, toute structure implantée sur le territoire national métropolitain et ultramarin dont la mission est d'aller vers les personnes vivant à la rue, ou les accueillant ont été ciblées par cette enquête. Les structures bénévoles sont également concernées.

Ces travaux s'inscrivent dans une dynamique plus globale de documentation de la féminisation de la précarité et plus particulièrement du mal logement des femmes, qu'elles soient seules ou accompagnées d'enfant(s). Ainsi, à titre d'exemple, la Fondation pour le logement des défavorisés en a fait la thématique centrale de son [rapport annuel en 2024](#) et la Délégation aux droits des femmes du Sénat s'est saisie de cette problématique en publiant, en octobre 2024, un rapport d'information formulant 22 recommandations, sur une réalité encore trop souvent ignorée.

Si la politique du Logement d'abord menée par le Ministère du Logement produit des résultats encourageants pour l'accès au logement durable des personnes en situation de précarité, les besoins sont encore très prégnants. La loi de finances initiale pour 2025 prévoit une augmentation de 20,6 M€ mais l'utilisation de cette enveloppe reste encore inconnue tandis que le budget de cette politique publique reste insincère d'année en année, au risque de mettre en péril le devenir des dispositifs qui accueillent et accompagnent les personnes concernées.

1. Consultez le volet 1 : <https://www.federationsolidarite.org/wp-content/uploads/2024/11/Enquete-SIAO-2024.pdf>

2. Article [D 345-8 du CASF](#) précise la composition du dispositif de la veille sociale (Décret n° 2010-255 du 11 mars 2010, art. 2) : « Pour permettre l'accomplissement des missions définies à l'article L. 345-2, le dispositif de veille sociale comprend un service d'appels téléphoniques pour les sans-abri dénommé "115". En outre, il comprend selon les besoins du département, identifiés par le préfet : un ou des accueils de jour, une ou des équipes mobiles chargées d'aller au contact des personnes sans abri, un ou des services d'accueil et d'orientation (SAO). Ces services fonctionnent de manière coordonnée sous l'autorité du préfet du département, dans le cadre de conventions qui précisent l'activité de chaque service, son mode de financement et les indicateurs d'évaluation de son action. »

3. [Article L 345-2 du CASF modifié par la loi ALUR du 24 mars 2014](#) : « Dans chaque département est mis en place, sous l'autorité du représentant de l'État, un dispositif de veille sociale chargé d'accueillir les personnes sans abri ou en détresse, de procéder à une première évaluation de leur situation médicale, psychique et sociale et de les orienter vers les structures ou services qu'appelle leur état. Cette orientation est assurée par un service intégré d'accueil et d'orientation, dans les conditions définies par la convention conclue avec le représentant de l'État dans le département prévue à l'article L. 345-2-4. »

194 répondant·e·s,
104 accueils de jour, **61**
maraudes et **29 structures**
mixtes.

Ainsi, **90** exerçant des activités
de maraudes ;
133 exerçant des activités
d'accueil de jour.

Temps d'errance moyen
de **38 mois** pour les
femmes seules et de **10**
mois pour les familles
avant de se voir proposer une
solution.

100% des structures
rencontrent des
femmes. Elles indiquent une
augmentation moyenne de
41,5% de femmes rencontrées
depuis 2020.

91% des femmes
rencontrées indiquent
être victimes de violences.

27% des accueils
de jour répondant·e·s
proposent un accueil
non mixte. **43,7%** des
autres accueils de jour
adaptent des temps pour
les femmes.

52% des
répondant·e·s
rencontrent des
enfants entre
0 et 3 ans (inclus).
En augmentation de **29,3%**
depuis 2020.

67% indiquent
que les femmes
rencontrées
connaissent des
sorties sèches du
secteur AHI. Pour les
sorties d'hôpital sans
solution, c'est **70%**.

20% des équipes
ont reçu une
formation spécifique
à l'accompagnement
des femmes.

MÉTHODOLOGIE DE L'ENQUÊTE

194 réponses ont été obtenues. Chaque région est représentée dans les réponses, aussi bien dans les zones métropolitaines qu'urbaines et rurales. Un territoire d'Outre-Mer est également représenté, bien que minoritairement, permettant tout de même une analyse d'une grande partie du territoire national.

L'objectif de l'enquête est d'établir une tendance de fond avec quelques indicateurs. Comme le premier volet, elle s'inscrit dans la continuité du constat des tendances d'évolution de la féminisation de la précarité, mais aussi des moyens alloués aux équipes chargées de leur prise en charge. Ce second volet vise à poursuivre l'étude du phénomène pour proposer une analyse plus complète du sujet.

À l'instar de son premier volet, cette enquête s'appuie sur les données produites par des adhérents sur le sujet (France Terre d'Asile - FTDA - Etude produite en janvier 2025 par France Terre d'Asile [« La nuit, si tu es seule, tu te caches mieux » : Invisibilisation et ruptures au cœur des parcours des femmes exilées isolées à Paris](#)⁴ ; Aurore en partenariat avec le Samu Social de Paris et son observatoire⁵ : [Les femmes seules dans le dispositif de veille sociale : une enquête auprès du public accueilli à l'ESI « Halte Femmes »](#) ; ainsi que par le Sénat, dans son [rapport d'information sur les femmes sans-abri](#)⁶, daté du 8 octobre 2024. La présente enquête s'appuie sur les données produites à l'occasion de ce rapport, pour lequel la FAS a été auditionnée à deux reprises, ainsi que sur ses 22 recommandations.

4. Consultez l'étude : [Cahiers_du_Social_43_V2.pdf](#)

5. Consultez l'enquête : [enqueteesi_vf.pdf](#)

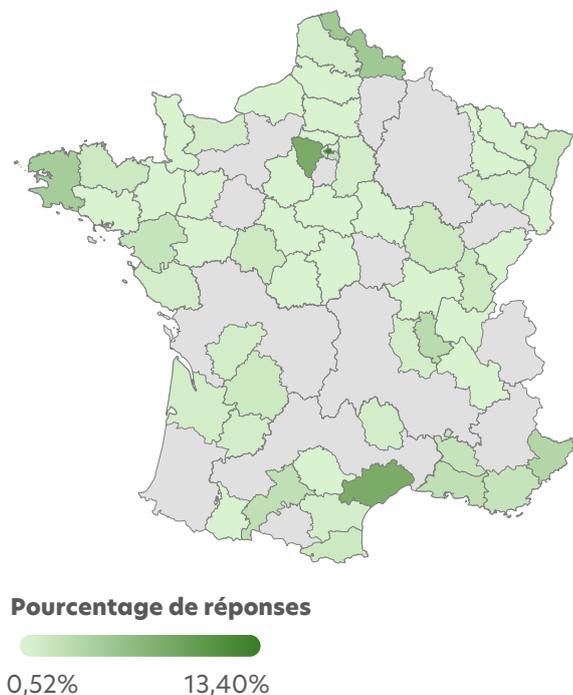
6. Consultez le rapport : <https://www.senat.fr/rap/r24-015-1/r24-015-11.pdf>

Observations territoriales du phénomène et portrait des structures répondantes

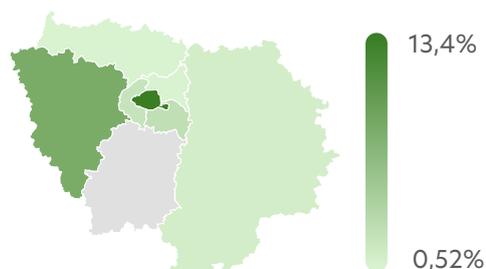
PREMIERS CONSTATS TERRITORIAUX DU PHÉNOMÈNE

Portraits des territoires et structures répondant·e·s

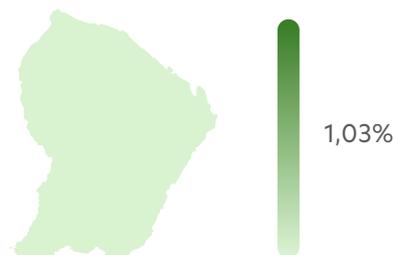
Taux de réponses par départements (en %)



Île-de-France



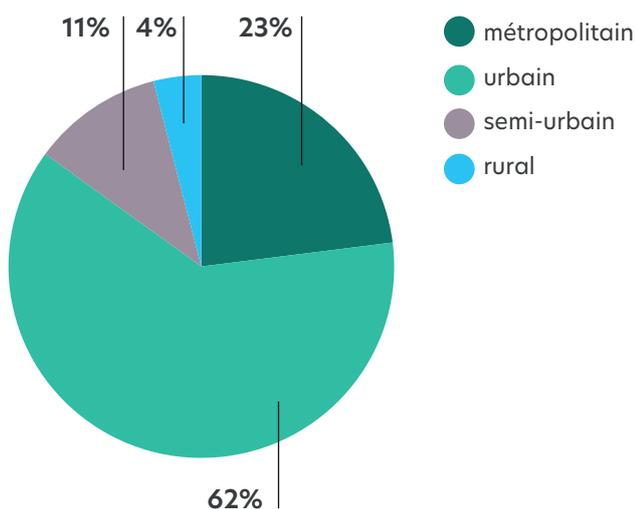
Guyane



L'enquête a obtenu un total de 194 réponses, réparties sur le territoire national. Les réponses sont réparties sur le territoire métropolitain, mais également en Guyane. Certains territoires sont très représentés, en raison notamment de leur densité de population et de la densité des dispositifs y étant implantés. C'est le cas du département Parisien, qui concentre à lui seul 13,4% des réponses totales. Le département de l'Hérault et des Yvelines (concentrant 8,25% des réponses totales chacun) sont également très représentés.

Les territoires répondant·e·s sont identifiés en grande majorité comme des territoires urbains.

Typologie des territoires d'implantation des répondant·e·s, en %

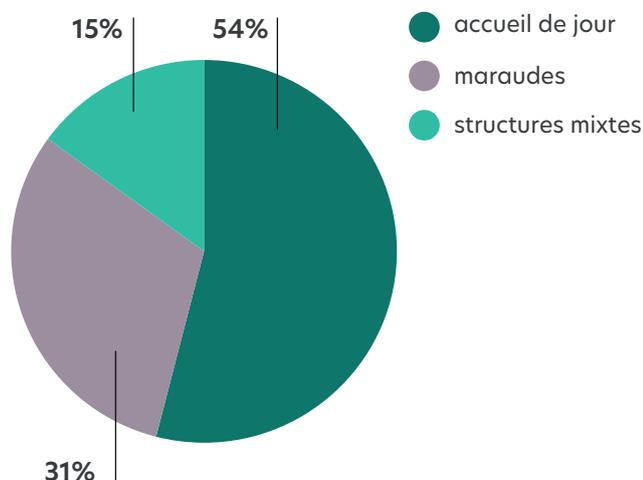


Ce graphique met en valeur le fait qu'une grande majorité des structures répondantes sont situées dans des territoires métropolitains ou urbains, où la densité démographique est importante, à l'image du nombre de dispositifs disponibles pour la prise en charge des publics en situation de précarité.

Il en ressort aussi la nettement plus faible proportion de territoires ruraux répondant·e·s, puisque cela concerne seulement 4% des réponses.

Les structures répondantes à cette enquête sont réparties en 2 catégories : celles exerçant des missions d'accueil de jour et celles exerçant des missions d'aller vers. Certains dispositifs sont mixtes et exercent les deux missions (15% des répondant·e·s).

Taux de réponses par type de dispositif (en%)



Les accueils de jour sont les structures majoritaires parmi les répondant·e·s, représentant 54% des réponses. Ainsi, 69% des structures exercent des missions d'accueils de jour, comptant également les structures mixtes.

Les équipes de maraudes représentent donc 46% des répondant·e·s, comptant cette fois encore les structures mixtes.

Un constat en hausse pour la veille sociale

100% des structures répondantes indiquent rencontrer des femmes dans le cadre de leurs activités.

Les équipes mobiles indiquent rencontrer en 2024 en moyenne 19,2% de femmes à la rue, contre 80,8% d'hommes. Il est à noter que cela ne correspond qu'aux femmes que les équipes mobiles parviennent à repérer, puisqu'on sait qu'il y a une part des femmes à la rue qui se cachent afin de ne pas être vues, pour préserver leur sécurité.



« [L'équipe éprouve des] difficultés d'aller à la rencontre d'un certain nombre d'entre elles car elles essaient d'être le plus invisible possible. [Il existe des] problématiques de manque d'hébergement, y compris pour les femmes, que l'on n'avait pas il y a 4 ou 5 ans. »

Témoignage d'une équipe mobile



Le constat est partagé par l'étude produite en janvier 2025 par France Terre d'Asile concernant les femmes isolées issues d'un parcours d'exil [« La nuit, si tu es seule, tu te caches mieux » : Invisibilisation et ruptures au cœur des parcours des femmes exilées isolées à Paris](#)⁷, basée sur une enquête menée auprès d'une cinquantaine de femmes concernées.

Les accueils de jour indiquent que la proportion de femmes fréquentant leurs dispositifs est de 25,5% en moyenne. Ce chiffre exclut les établissements répondant·e·s spécialisés dans l'accueil des femmes (39% des répondant·e·s), puisque ceux-ci auront automatiquement un taux de 100% de fréquentation féminine.

65% des structures répondantes (toutes activités confondues) indiquent constater une hausse de la rencontre de femmes sans-abri depuis 2020 (année à laquelle le parc hébergement s'est stabilisé autour de 200 000 places). Ce constat est légèrement plus important du côté des accueils de jour (66%) que du côté des maraudes (64%).

7. Consultez l'étude : [Cahiers_du_Social_43_V2.pdf](#)

Pour les structures ayant pu répondre, on calcule cette hausse à **41,5% d'augmentation en moyenne depuis 2020**. Ce chiffre est d'autant plus préoccupant qu'il varie en fonction des territoires. Certains d'entre eux ne constatent qu'une augmentation très faible (de 5% ou moins), mais d'autres constatent une augmentation de 100%. Les territoires d'implantation des structures ayant constaté les plus fortes augmentations sont les départements du Rhône, de l'Isère, des Hauts-de-Seine et des Yvelines.

Dans le premier volet de cette enquête, 87% des SIAO⁸ répondant·e·s avaient indiqué constater une telle évolution depuis l'année 2020. Les SIAO avaient néanmoins indiqué une hausse plus faible, d'une moyenne de 26% d'augmentation. On est donc à 15 points de différence avec les structures de veille sociale, ce qui peut s'expliquer notamment par la part de non recours au 115 de certaines femmes, inconnues des bases de données des SIAO.



« J'ai jamais appelé, parce qu'on m'a dit qu'ils répondent pas, franchement on m'a dit que ça allait être difficile, qu'ils allaient pas m'aider. »

Adjoua, Ivoirienne, 26 ans, étude France Terre d'Asile



MISSIONS ET SPÉCIFICITÉS DES STRUCTURES RÉPONDANTES

Rappel des missions des maraudes

Les maraudes sont nombreuses et diversifiées, elles peuvent recouvrir différents statuts et cadre d'intervention. Ces différentes déclinaisons de maraudes, qu'elles soient bénévoles ou salariées, ou encore composées des deux, répondent néanmoins à un objectif et à une mission commune, légale : **l'aller vers les personnes en situation de grande précarité**. Il existe de multiples initiatives associatives dans la pratique de cette mission. Le cadre d'intervention de ces équipes mobiles est propre à chaque territoire voire structure, souvent défini en lien avec le SIAO (ayant pour mission d'assurer une forme de coordination des maraudes, afin d'éviter le phénomène de « la zone blanche »).

Une maraude peut aussi bien s'effectuer à pied (c'est le cas de 78% des répondant·e·s), ou bien véhiculée (voiture ou camion, pour 72% des répondant·e·s) ou encore en vélo (12,5% des répondant·e·s), en fonction du territoire de la maraude. En effet, dans les territoires plus étendus, il s'avère nécessaire d'être pourvus d'un véhicule. Dans les bois ou espaces étendus dans lesquels l'utilisation d'une voiture paraît peu commode, on peut recourir à l'usage de vélos.

Les horaires de passage des équipes sont souvent déterminés en lien avec la coordination des maraudes effectuées sur une échelle territoriale, il existe dans de nombreux territoires des équipes de nuit et des équipes de jour pour assurer une couverture aussi complète que possible.

Parmi les structures répondantes exerçant des activités de maraudes, **87% d'entre elles indiquent être d'intervention sociale**. Cela signifie qu'elles exercent des missions d'accompagnement social global auprès des personnes rencontrées qui en sont demandeuses, dans les domaines dans lesquels cela est souhaité. De plus, **48% des structures maraudeuses indiquent assurer un lien avec le secteur médico-social** à l'occasion de leurs activités. Là encore la déclinaison peut être variable puisqu'il existe des maraudes conjointes avec des structures spécialisées, mais aussi des actions de signalements, ou de construction de partenariats avec des maraudes spécialisées (composées notamment de professionnel·le·s de santé : infirmier·ère·s, médecins, psychologues).

Enfin, **59% des équipes mobiles répondantes exercent une mission de distribution** à l'occasion de leurs maraudes : des denrées alimentaires, mais aussi des vêtements, couvertures ou matériel d'hygiène. Les distributions spécifiques aux femmes sont assurées par certaines maraudes, notamment pour les protections hygiéniques.

8. <https://www.federationsolidarite.org/wp-content/uploads/2024/11/Enquete-SIAO-2024.pdf> Consulter la page 7

Certaines associations spécialisées distribuent également du matériel spécifique : des kits de réduction des risques pour les usagers de drogues, des préservatifs et lubrifiants pour les femmes en situation de prostitution, du matériel et nourriture pour les femmes accompagnées d'animaux, par exemple.

Les maraudes spécifiques

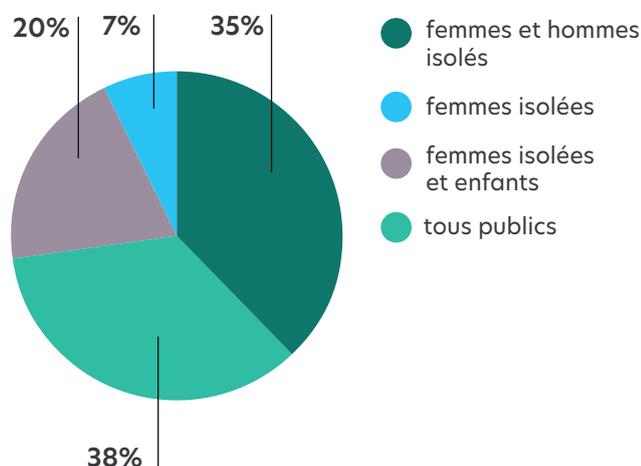
Il existe des maraudes spécialisées dans la rencontre de certains publics, ou dont l'activité se limite à certains lieux. Parmi les structures répondantes, **31% indiquent avoir une spécialisation**. C'est notamment le cas des associations spécialisées dans la prise en charge des femmes en situation de prostitution de rue. Il s'agit d'équipes mobiles allant vers les lieux connus (ou non, c'est l'objet des maraudes exploratoires) de prostitution pour échanger avec les femmes s'y trouvant, dans l'optique de créer un lien avec elles et d'entamer, si elles le souhaitent, un accompagnement social global.

Il existe également des équipes de maraudes spécialisées dans la rencontre des femmes (notamment) en situation d'addiction, dans une optique de réduction des risques et de distribution de matériel par exemple ; ou encore de rencontre de publics jeunes, de personnes en grande précarité avec de longs parcours d'errance, ou encore des personnes accompagnées d'animaux.

Les publics accueillis par les accueils de jour répondant·e·s à l'enquête

Parmi les structures répondantes exerçant des activités d'accueil de jour, on constate que les publics accueillis ne sont pas systématiquement les mêmes en fonction des projets de service. En effet, certaines proposent un accueil inconditionnel, à tous les publics et d'autres se sont spécialisées dans l'accueil de certains publics spécifiques.

Publics accueillis (en%)

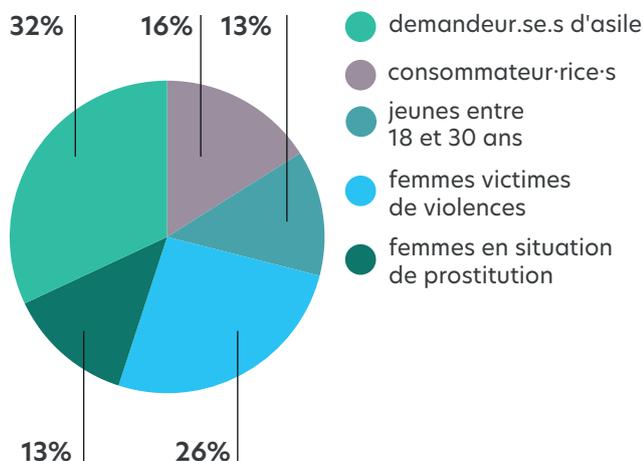


38% des structures répondantes à cette enquête accueillent tous types de publics (familles, isolé·e·s). Pour les autres, certains sont réservés aux personnes isolées, d'autres aux familles. Enfin, certains sont ouverts uniquement aux femmes isolées, mais il s'agit d'une faible proportion de structures (7%).

On constate que seulement 27% des structures répondantes proposent un accueil non mixte réservé aux femmes.

Au-delà d'une spécialisation en fonction du genre des publics, certaines structures travaillent sur une thématique spécifique. C'est ici le cas de 23,6% des structures. Ces différentes spécialisations se déclinent comme suit :

Publics féminins spécifiques accueillis (en %)



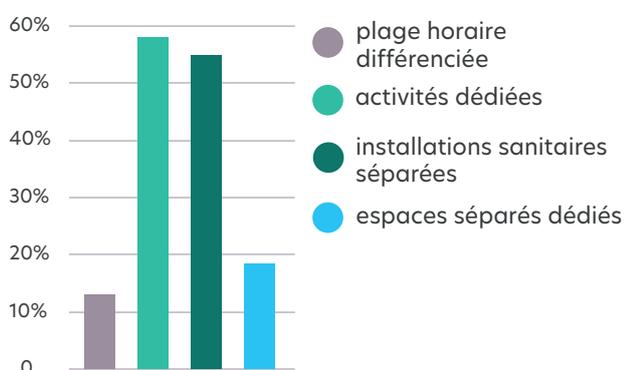
On trouve ainsi des structures permettant un accueil adapté à certaines problématiques, avec des professionnel-le-s formé-e-s dans leur prise en charge. Parmi les structures répondantes, la spécialisation la plus rencontrée est celle de la prise en charge des personnes demandeuses d'asile (32%), suivie de celle concernant la prise en charge des femmes victimes de violences (26%) à laquelle s'ajoute 13% de prise en charge des femmes en situation de prostitution.

LE CAS SPÉCIFIQUE DE L'ACCUEIL MIXTE

73% des accueils de jour répondant-e-s proposent un accueil mixte, c'est-à-dire que les hommes et les femmes sont accueilli-e-s dans le même espace, au même moment. Ils ont **indiqué pour moitié** que cette mixité de leurs permanences posait un frein à la fréquentation régulière des femmes. En effet, en nombre inférieur en comparaison avec la fréquentation masculine, les femmes peuvent ressentir un sentiment de danger lorsqu'elles se rendent dans une permanence d'accueil mixte.

Afin d'éviter ce biais, et surtout pour permettre aux femmes de fréquenter leur structure avec la régularité qu'elles souhaitent en toute sécurité, certains dispositifs se sont adaptés et ont aménagé des espaces et/ou des temps spécifiques pour l'accueil des femmes. C'est le cas de 43,7% des structures répondantes.

Aménagements des espaces mixtes



Certaines équipes ont donc prévu un ou plusieurs aménagements pour garantir un accueil différencié aux femmes, selon leurs besoins et souhaits et pour renforcer leur sentiment de sécurité sur l'accueil. Certaines femmes seront en demande d'espaces mixtes et non mixtes, certaines refuseront les espaces mixtes. La création d'activités dédiées, telles que des groupes de parole, des temps de soin du corps ou d'ouverture d'espace physique dédié aux femmes au sein même de l'accueil de jour sont des outils pour proposer des alternatives sécurisées aux femmes.

Si les installations sanitaires séparées (toilettes, douches) semblent nécessaires, on constate que cela n'est pas systématique puisque seulement 55% des structures mixtes répondantes indiquent proposer cette séparation. Lorsqu'il n'y a pas de possibilité de séparation physique des espaces, il peut être proposé une plage horaire dédiée à l'accès exclusif à la douche par les femmes. Cela implique néanmoins une logistique certaine et non négligeable pour les équipes et peut également impacter les horaires d'ouverture des permanences d'accueil.

LE CAS SPÉCIFIQUE DE L'ACCUEIL DES FAMILLES

Parmi les structures répondantes, plus de la moitié sont susceptibles d'accueillir des familles, et donc des enfants, voire des nourrissons⁹. L'augmentation du nombre de familles à la rue est constatée et dénoncée par la FAS depuis de nombreuses années, notamment dans son [baromètre des enfants à la rue](#)¹⁰, mais aussi par la Fondation pour logement des défavorisés dans leur [cahier-repère sur les accueils de jour](#)¹¹.

Les structures répondantes accueillent pour 58% des publics en famille. Néanmoins, parmi celles-ci, seulement 30% disposent d'un agrément spécifique pour.

Aussi, **41% indiquent que leurs locaux ne sont pas adaptés** à l'accueil des familles. La problématique des espaces trop petits, ou peu adaptés pour l'accueil des familles est connu depuis quelques années, puisqu'en 2020 a été amorcé un plan d'humanisation des accueils de jour. Ce plan de relance concernait quelques accueils de jour qui ont pu bénéficier de crédits d'humanisation de leurs espaces, pour garantir un accueil digne aux personnes les fréquentant, en limiter les risques de débordements dus à une trop forte fréquentation (en raison de la trop petite taille des locaux). La FAS portait, dans [sa liasse d'amendements au projet de loi de finances 2025](#)¹², un amendement visant à allouer des crédits d'humanisation pour que d'autres structures puissent effectuer des travaux.

Parmi les structures ayant indiqué que leurs locaux n'étaient pas adaptés, 30% ont prévu des travaux d'adaptation de leurs espaces pour ces accueils.

COMPOSITION DES ÉQUIPES DES STRUCTURES DE VEILLE SOCIALE

Les équipes de la veille sociale peuvent être composées de diverses manières. Souvent, les équipes de salarié·e·s sont amenées à être renforcées par des bénévoles. Parfois, certaines équipes historiquement bénévoles sont, à l'inverse, renforcées d'un (ou de plusieurs) poste(s) salarié(s). L'aller vers et l'accueil des personnes en situation de rue sont des missions qui sont aujourd'hui partagées entre professionnel·le·s de l'action sociale et bénévoles.

9. Voir la partie sur la présence d'enfants à la rue, page 16.

10. Consultez le baromètre : https://www.federationsolidarite.org/wp-content/uploads/2024/08/Barometre_UNICEF_FAS_analyse_activite_115_du_190824.pdf

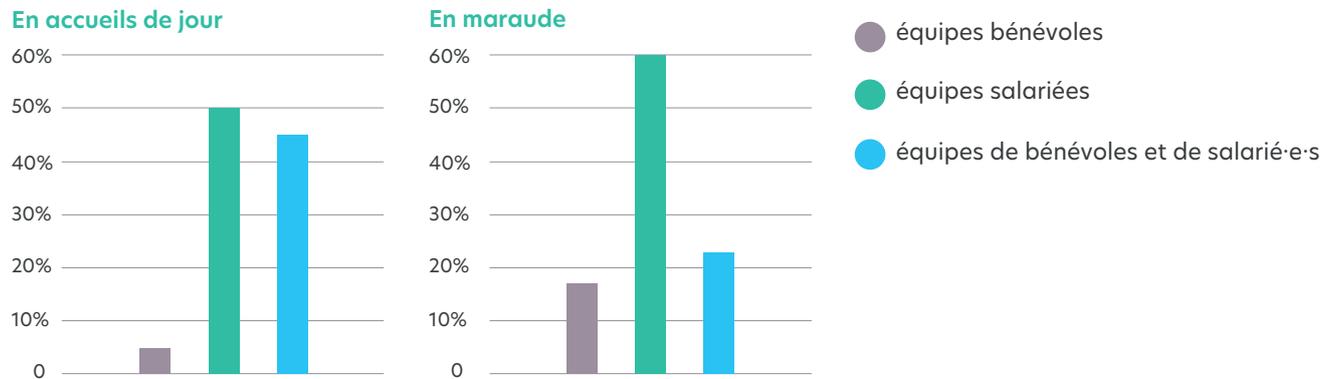
11. Consultez le cahier-repère : https://www.fondationpourlelogement.fr/sites/default/files/2024-02/Fap_Accueils_de_Jour.pdf

12. <https://www.federationsolidarite.org/wp-content/uploads/2024/10/18novembre-Propositions-damendements-de-la-FAS-sur-le-PLF-2025.pdf> consulter la page 43

Travail social et bénévolat

Parmi les structures répondantes, on constate une mixité des équipes variant en fonction du dispositif.

Composition des équipes (en %)

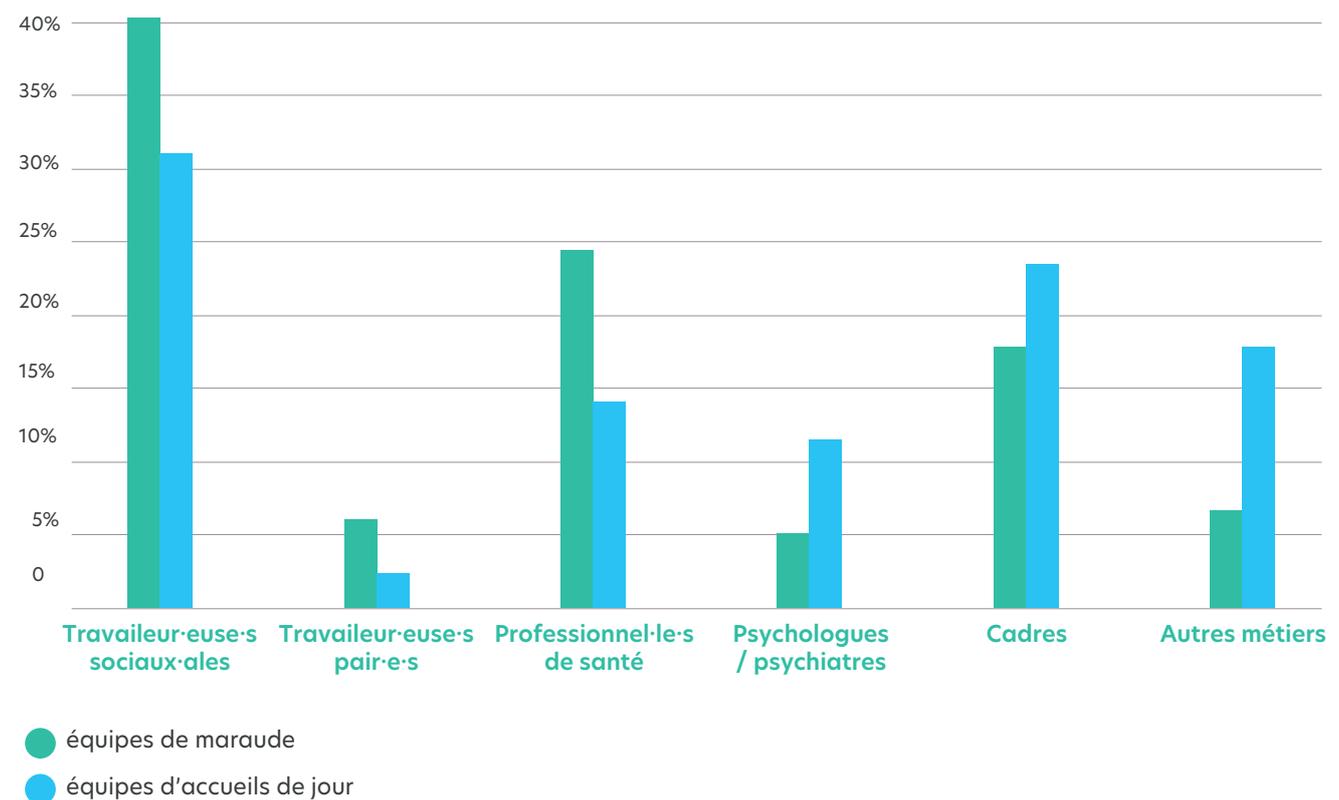


On constate que les équipes de maraudes sont en majorité uniquement salariées, mais la proportion d'équipes uniquement bénévoles est plus importante que pour les accueils de jour. Eux n'ont que très peu d'accueils uniquement bénévoles. La part des accueils uniquement salariés et des accueils tenus par des salariés et des bénévoles est presque équivalente.

Si la place des bénévoles reste importante, la majorité des structures répondantes sont professionnalisées. Il a semblé intéressant de se pencher sur les différents corps de métiers représentés dans les équipes salariées des structures de veille sociale.

Les métiers de la veille sociale

Corps de métiers présents dans les équipes salariées (en%)



On constate que les équipes des dispositifs de veille sociale sont majoritairement composées de travailleur·euse·s sociaux·ales. C'est néanmoins davantage le cas pour les équipes salariées de maraudes. De plus, on remarque une part importante d'équipes pourvues de postes, salariés ou bénévoles, issus du secteur médical : infirmier·ère·s diplômé·e·s d'état, médecins, médiateur·rice·s en santé ou encore sage-femmes sont autant de métiers présents dans la veille sociale. La part de présence des métiers issus du secteur de la santé mentale est nettement plus faible pour les équipes de maraudes. Cela peut questionner, lorsqu'on sait qu'il s'agit d'une problématique prégnante sur le terrain¹³.

Chaque dispositif a également des métiers qui lui sont propres : les maraudes disposent de postes de chauffeur·euse·s médiateur·rice·s et les accueils de jour ont évidemment des postes d'agent·e d'accueil, de sécurité ainsi que des maître·sse·s de maison. Des postes spécifiques à certains domaines sont également à noter, même s'ils sont plus rares, comme les éducateur·rice·s jeunes enfants ou des TISF.

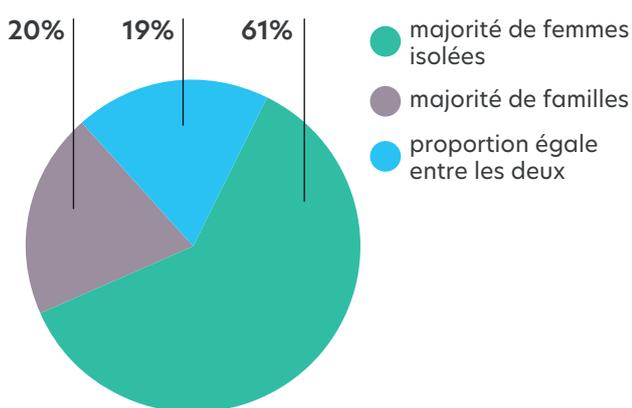
Enfin, on note la faible part du travail pair. En effet, seulement 2% des accueils de jour et 6% des maraudes répondant·e·s indiquent compter dans leurs effectifs des travailleur·euse·s pair·e·s. Pourtant basé sur un savoir expérientiel qu'aucune formation ne peut dispenser, le travail pair présente une plus-value pour les équipes. L'approche unique qu'un·e travailleur·euse pair·e peut apporter en raison de son propre parcours de vie peut permettre la création d'un lien plus rapide et transparent. Complémentaire au travail social classique, la promotion du travail pair **est au cœur des actions de la FAS**¹⁴, dans une optique d'améliorer la réponse apportée aux personnes concernées.

Portraits des femmes sans-abri rencontrées par la veille sociale

LA TYPOLOGIE DES COMPOSITIONS FAMILIALES

Les typologies majoritaires

Typologies majoritairement rencontrées (en%)



Sont ici ciblées comme « familles » toute typologie de ménage composée d'un groupe d'adultes accompagné ou non d'enfants ainsi que de familles monoparentales.

D'après les structures répondantes, les familles rencontrées sont majoritairement monoparentales, à 64%. Ainsi, les femmes rencontrées en famille sont le plus souvent accompagnées d'un ou de plusieurs enfants dont elles ont la charge seules.

13. Voir suite de l'enquête : consultez la page 18.

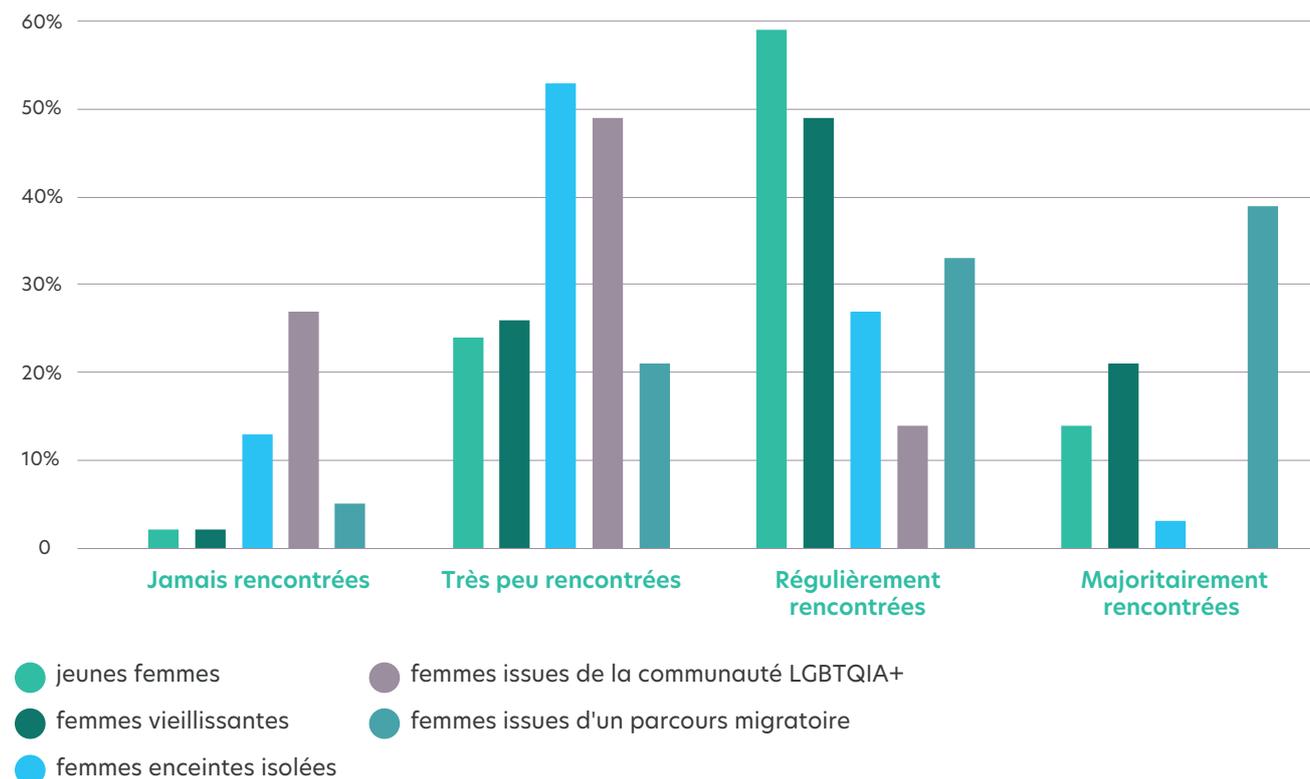
14. <https://www.federationsolidarite.org/wp-content/uploads/2020/06/Guide-Travail-Pair.pdf>

Tout d'abord, nous constatons que la typologie de ménages majoritairement rencontrée par les équipes de la veille sociale est celle des femmes isolées, à 61% des structures répondantes. Nous allons étudier les deux compositions plus en détail.

Portrait des femmes isolées rencontrées

Pour commencer, les structures répondantes ont pu indiquer la fréquence de rencontres par type de public. Ainsi, parmi elles, on peut tirer un portrait à grands traits des typologies majoritairement rencontrées. Il faut lire cet histogramme en % de la fréquence de rencontre de ces 5 types de publics de femmes isolées.

Taux de rencontre des femmes isolées, par catégorie de fréquence (en %)



Ici, les structures répondantes ont indiqué parmi les 5 types de femmes isolées proposées, lesquelles étaient majoritairement, régulièrement, très peu ou jamais rencontrées. Ainsi, le pourcentage correspond au nombre de structures ayant voté pour chaque situation. Pour exemple, 59% des répondant·e·s indiquent que les jeunes femmes isolées sont régulièrement rencontrées.

On constate ici que la question de l'âge des femmes à la rue est prégnante. En effet, les structures répondantes indiquent rencontrer régulièrement des femmes entre 18 et 30 ans, mais aussi des femmes vieillissantes (à partir de 50 ans), à hauteur de 49%. La présence de jeunes femmes ou de femmes vieillissantes est d'autant plus alarmante, en raison de leur vulnérabilité. De même, 30% des structures répondantes indiquent rencontrer régulièrement ou majoritairement des femmes enceintes.

Il ressort qu'une part majoritaire des femmes (72%) régulièrement ou majoritairement rencontrées sont issues d'un parcours migratoire.

En revanche, il est visible que les femmes issues de la communauté LGBTQIA+ sont moins fréquemment (voire pas) rencontrées par les structures de la veille sociale ayant répondu à l'enquête. On peut en déduire qu'elles ne sont pas forcément reconnues comme telles¹⁵ ou encore qu'elles sont plus largement accompagnées par des associations communautaires, spécialisées dans la prise en charge des femmes en situation de grande précarité.

L'étude menée par France Terre d'Asile indique que « *S'agissant des femmes LGBTQIA+, beaucoup ont fui leur pays d'origine en raison de discriminations et de violences, et peuvent dès lors craindre d'afficher leur orientation sexuelle ou leur identité de genre à leur arrivée en France, de peur de subir de nouvelles violences de la part de leur communauté.* »

D'autre part, les réponses obtenues permettent d'identifier la part importante de femmes en familles issues de parcours migratoires puisque 32% des structures indiquent les rencontrer majoritairement et 23% indiquent les rencontrer régulièrement.

Il s'agit également de renouveler l'alarme concernant les familles à la rue en sortie de maternité sans solution ou les femmes enceintes en familles, puisque 49% des structures répondantes ont indiqué qu'il s'agissait d'un public régulièrement ou majoritairement rencontré.

La présence d'enfants à la rue

Parmi les structures répondantes rencontrant des familles, **52% d'entre elles indiquent rencontrer des enfants de 0 à 3 ans inclus** et 55% rencontrent des enfants de 4 à 17 ans inclus. Si le phénomène est nouveau pour certaines structures en 2024, 14% des territoires représentés par les réponses notent une diminution. En moyenne, on y constate 57% de diminution de la présence d'enfants à la rue.

Cependant, la majorité du constat est à la hausse. **En effet, 86% des structures répondantes ont constaté une augmentation entre 2020 et 2024 du nombre d'enfants à la rue, à hauteur de 29,3%.**

Le constat tragique d'une présence d'enfants à la rue, en hausse chaque année, est renforcé dans le cadre [du baromètre des enfants à la rue](#)¹⁶. Élément du plaidoyer de la FAS, en lien avec l'Unicef depuis 2017, le baromètre des enfants à la rue permet de poser des indicateurs sur la présence de mineur·e·s en rue sur une date donnée. Il en ressort que le nombre d'enfants à la rue ne cesse d'augmenter d'année en année, et qu'on dénombre de très jeunes enfants (moins de 3 ans) de plus en plus fréquemment.

15. Consultez l'étude à la page 23 : [Cahiers du Social_43_V2.pdf](#)

16. Consultez le baromètre : https://www.federationsolidarite.org/wp-content/uploads/2024/08/Barometre_UNICEF_FAS_analyse_activite_115_du_190824.pdf

LES ÉLÉMENTS DU PARCOURS DES FEMMES SANS-ABRI

La violence omniprésente dans les parcours des femmes à la rue



« Dans la rue, toutes les femmes que nous avons interrogées affirment avoir subis au moins une fois des violences sexuelles. »

Un·e TS d'une équipe de maraude

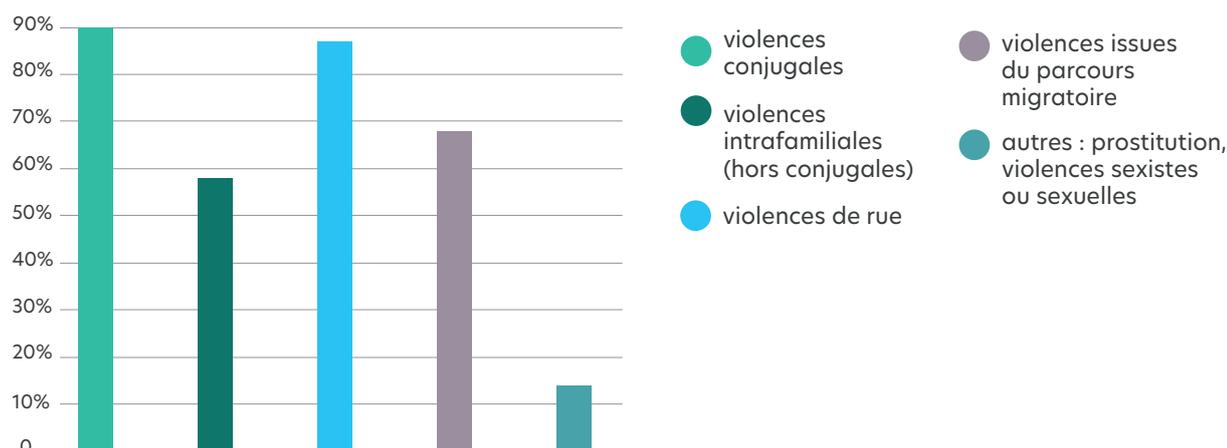


Ce constat alarmant est confirmé par la Délégation aux droits des femmes et à l'égalité des chances entre les hommes et les femmes du Sénat dans son [rapport d'information](#)¹⁷ sur les femmes sans abri.

Dans son étude sur le public rencontré au sein de ESI « [Halte femmes](#) »¹⁸, l'association Aurore et le Samusocial de Paris ont pu questionner les femmes répondantes à l'enquête sur ce point délicat. Le résultat est sans appel : « Au total 370 événements de violences ont été déclarés, concernant plus de 9 femmes sur 10. ». Les événements de violences sont déclinés comme : vol, privation de ses papiers d'identité, insultes, privation de liberté et/ou séquestration, menaces, travail forcé, agression physique et/ou torture, agression sexuelle et viol.

Dans cette enquête, les structures répondantes ont indiqué à **91% que les femmes rencontrées ont pu exprimer auprès des équipes avoir été victimes de violences**. Considérant que la vie à la rue constitue en soi une violence, il s'agit d'apprécier cette donnée par le prisme du choix de la personne d'exprimer ou non avoir subi un ou plusieurs épisodes de violences.

Types de violences subies (en %)



Il apparaît que les violences principalement subies par les femmes accompagnées par les structures de la veille sociale sont les violences conjugales et les violences de rue. Malgré les moyens mobilisés par l'État pour prendre en charge les femmes victimes de violences conjugales, force est de constater que les besoins restent très importants.

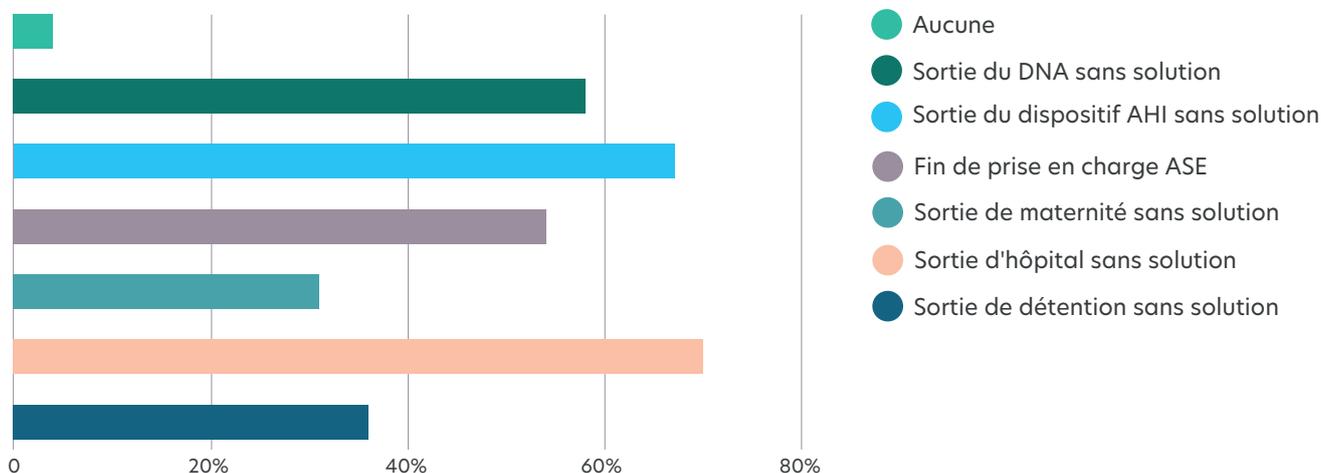
17. Consultez le rapport : <https://www.senat.fr/rap/r24-015-1/r24-015-11.pdf>

18. Consultez l'enquête [enqueteesi_vf.pdf](#)

Les ruptures institutionnelles, sources de sans-abrisme des femmes

Les femmes accompagnées par les équipes de la veille sociale ont, pour beaucoup, vécu des ruptures institutionnelles, parfois à l'origine de leur situation d'errance.

Nature des ruptures institutionnelles subies (en %)



Si toutes les ruptures institutionnelles subies par les femmes à la rue sont graves, il reste alarmant de constater que le deuxième motif de rupture de parcours est la sortie sèche d'un dispositif du secteur AHI. En effet, les dispositifs AHI sont soumis au Code de l'Action Sociale et des Familles (CASF), notamment en son article L345-2-2, instaurant le principe de l'inconditionnalité de l'accueil à une solution de mise à l'abri, en respectant la dignité humaine de chacun-e et L345-2-3, instaurant le principe de continuité de cet accueil. **Il est alors particulièrement inquiétant de constater que 67% des structures répondantes ont indiqué que les femmes sans abri qu'elles accompagnent ont vécu au moins une sortie d'un dispositif de l'AHI sans solution.**

De la même manière, 70% indiquent que les femmes accompagnées ont connu au moins une sortie d'hôpital sans solution, ce à quoi il faut ajouter les 31% de femmes ayant subi une sortie de maternité sans solution. L'accès à une solution adaptée est absolument nécessaire et essentiel pour les femmes ayant été hospitalisées, notamment dans le cadre de leur accouchement. Il relève du devoir de l'État de garantir un accès aux soins pour chacun-e, mais aussi de garantir la bonne prise en charge des sortant-e-s d'hospitalisation, afin de permettre un rétablissement aux personnes soignées. Il est également nécessaire de rappeler la compétence du Conseil Départemental concernant la prise en charge de femmes isolées accompagnées d'enfants de moins de 3 ans en situation de vulnérabilité.

La santé des femmes sans-abri

La FAS a rédigé en mars 2024 un [plaidoyer concernant la santé des femmes en situation de précarité](https://www.federationsolidarite.org/wp-content/uploads/2024/03/Mars-2024_Plaidoyer-Sante-et-Droits-des-femmes_VF_web.pdf)¹⁹, dans lequel elle porte des recommandations et des réflexions sur les différents ponts à faire entre les deux secteurs, mais aussi sur comment adapter une structure du secteur de l'AHI pour favoriser un meilleur accès et prise en charge des femmes vers le soin. Les problématiques de santé des femmes sont nombreuses et diverses, et constituent souvent un tabou dans le cadre de l'accompagnement social global par les équipes de la veille sociale. Les données présentées ci-dessous sont inscrites comme des indicateurs, basées sur un remplissage de professionnel-le-s du secteur AHI.

19. Consultez le plaidoyer : https://www.federationsolidarite.org/wp-content/uploads/2024/03/Mars-2024_Plaidoyer-Sante-et-Droits-des-femmes_VF_web.pdf



« [Pour] certaines, le temps passé dans la rue, les violences qu'elles y ont subies (vols, viols, racket, passage à tabac, expulsions des squats ...) les ont rendues indifférentes à leur santé, voire dans le déni de leurs pathologies. »

Un Samu Social



D'après les réponses obtenues, il ressort que la moitié des femmes souffrent d'au moins une problématique de santé. La problématique majeure identifiée par les répondant·e·s est celle de la santé mentale des femmes sans-abri. Les répondant·e·s indiquent qu'entre 50% et 100% des femmes qu'ils et elles rencontrent souffrent d'un ou plusieurs troubles psychiques, diagnostiqués ou non. La nécessité de créer des liens, entre les secteurs du médical et de l'AHI semble plus importante que jamais, les incidents et épisodes de violences semblant se multiplier.

Les réponses sont quasiment identiques pour la présence d'addiction(s), même si la part de femmes qui n'en présentent aucune est plus importante (plus d'un quart des femmes rencontrées ne souffrent pas d'addiction).

Des problématiques de santé somatique des femmes sont également identifiées pour près de la moitié des femmes accueillies. Ces données sont alarmantes, aussi lorsque l'on sait que les femmes à la rue encourent un risque élevé de contracter des maladies graves en raison de leurs conditions de vie.

Enfin, une alerte concernant la santé gynécologique des femmes est régulièrement rapportée par les structures répondantes. Outre le suivi des grossesses et les pathologies de grossesses que les femmes sans abri peuvent connaître, l'alerte cible aussi la santé sexuelle et reproductive des femmes, notamment en situation de prostitution. L'accès à un suivi gynécologique, à la contraception, à l'IVG, et à la protection contre les IST et MST doivent être garantis pour toutes, notamment pour les femmes en situation irrégulière et en situation de précarité.



« Les principales problématiques dans le domaine médico-social de ces femmes sont :

- l'accès à la contraception,
- l'efficacité de la mise en œuvre des moyens mis à leur disposition dans le cadre de la prévention des IST,
- l'accès au dépistage et au traitement des IST,
- l'accès à des logements ou structures d'hébergement,
- l'accès à la vaccination et aux dépistages des cancers,
- l'accès aux soins généraux. »

Un Samu Social



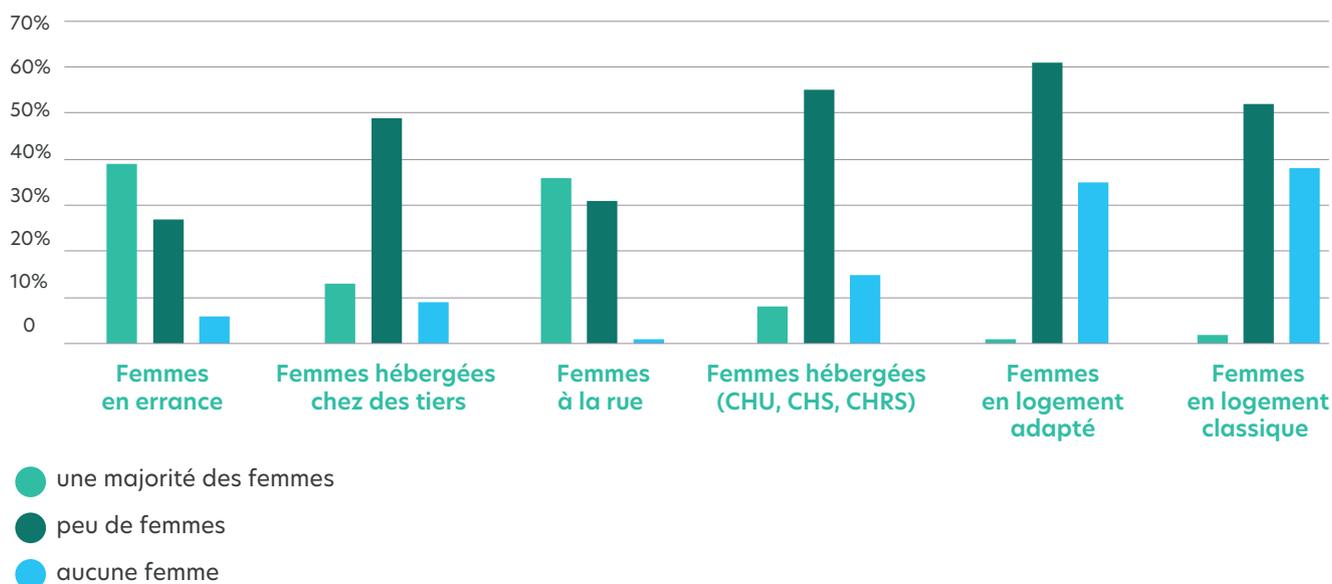
LE PARCOURS RÉSIDENTIEL DES FEMMES RENCONTRÉES PAR LA VEILLE SOCIALE

Les femmes accompagnées par les structures répondantes connaissent une errance plus ou moins longue selon les compositions familiales et les territoires sur lesquels elles se trouvent. Il n'en reste pas moins que les moyennes de durée d'errance sont résolument longues. On considère ici l'errance comme la période d'attente d'une proposition d'une solution adaptée et pérenne.

Pour les structures ayant pu la distinguer, nous comptons une moyenne de **10 mois d'errance pour les familles**, comprises entre moins d'1 mois et plus de 48 mois (ou plus, selon les statuts administratifs) avant de se voir proposer une solution.

Pour les femmes isolées, le constat est encore plus grave. Il est compté une moyenne **de 38 mois d'errance** avant de se voir proposer une solution, comprise entre 1 mois et plus de 144 mois. Cela correspond à plus de 3 années d'attente, à la rue ou dans des conditions précaires ou dangereuses.

Taux de femmes rencontrées, en fonction de leur situation résidentielle (en %)



Ici, les structures répondantes ont indiqué quelles étaient les situations des femmes qu'elles rencontrent, au regard du parcours résidentiel. Ainsi, le pourcentage correspond au nombre de structures ayant voté pour chaque situation, en fonction de si elles correspondent à une majorité de femmes, peu de femmes ou aucune femme. Ainsi, 1% des répondant·e·s indiquent qu'une majorité des femmes rencontrées vivent en logement adapté (correspondant aux dispositifs de résidences sociales, pension de famille, résidence accueil, foyer jeunes travailleurs, intermédiation locative).

On constate en observant ces graphiques que si la politique du logement d'abord est pleinement en cours de mise en œuvre depuis plus de 7 ans, la part de femmes rencontrées sans solution pérenne est clairement majoritaire.

A *contrario*, la part des femmes accompagnées par la veille sociale bénéficiant d'une solution pérenne est assez faible. Les solutions d'hébergement pérenne semblent un peu plus importantes que les dispositifs de logement, puisqu'on compte 4% de réponses dans la catégorie « une majorité de femmes » pour les solutions de logements adaptés (intermédiation locative, pension de famille, résidences sociales) et classiques (dans le parc privé ou social). 12% ont indiqué que cela représentait la moitié des femmes rencontrées, contre 73% indiquant que cela ne concernait aucune femme.

A *contrario*, nous constatons une majorité de femmes vivant en situation d'errance résidentielle (alternance entre la rue, les squats ou bidonvilles, les solutions précaires d'hébergement à la nuitée ou chez des tiers), selon 40% des réponses. À cela s'ajoute 36% des femmes vivant en rue.



« L'insuffisance de mise à l'abri inconditionnelle et continue pour toutes les femmes, avec ou sans enfant, ainsi que la disparité de la mise à l'abri selon les difficultés des femmes nous alertent. »

Un accueil de jour



Enfin, il faut rappeler que si la vie à la rue constitue en soi une violence, le choix d'un hébergement chez un-e tiers constitue en soi un risque de violences. Cela est illustré dans l'enquête sur le public rencontré par l'ESI « Halte femmes » :

« Nous avons demandé aux femmes si des contreparties leur avaient été demandées pour les hébergements ou logements dont elles avaient bénéficié (hors hébergement institutionnel). Près de la moitié d'entre elles nous ont signalé au moins une forme de participation (35 femmes pour 51 38 contreparties – les femmes pouvaient signaler plusieurs formes de contrepartie), le fait de cuisiner ou d'effectuer les tâches ménagères gratuitement étant la plus citée [1]). Plus d'une femme sur 10 a déclaré s'être occupée des enfants ou personnes âgées ou avoir donné une participation financière contre l'hébergement. La même proportion déclara avoir « échangé » des relations intimes/sexuelles contre un toit. »

Le constat est confirmé par l'étude de FTDA :



« Je suis vraiment devenue sa bonne, sa servante, sa domestique, je subissais tout. »

Emma, Ivoirienne, 42 ans, en France depuis 5 ans



Les moyens des structures pour accompagner les femmes sans-abri

OUTILLAGE DES ÉQUIPES DE VEILLE SOCIALE

La formation ou la sensibilisation des équipes

Les équipes de la veille sociale ont la charge de l'accompagnement de tous les publics en situation de grande précarité, vivant à la rue pour la plupart. Cette mission, essentielle au regard des besoins et d'une demande qui ne fait qu'augmenter, se doit d'être accompagnée de moyens suffisants, afin de garantir aux équipes sociales des conditions de travail et d'accueil des publics décentes.

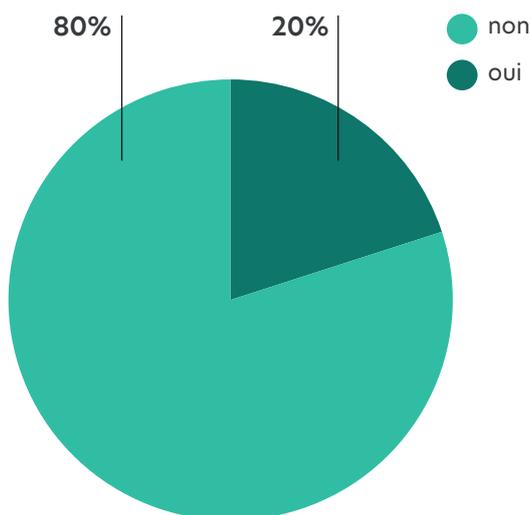


« L'accompagnement et la prise en charge des femmes en situation de sans-abrisme est spécifique et doit être pris en compte sous le prisme du genre et des violences de genre pour être efficace et limiter l'accumulation des violences qu'elles peuvent subir. »

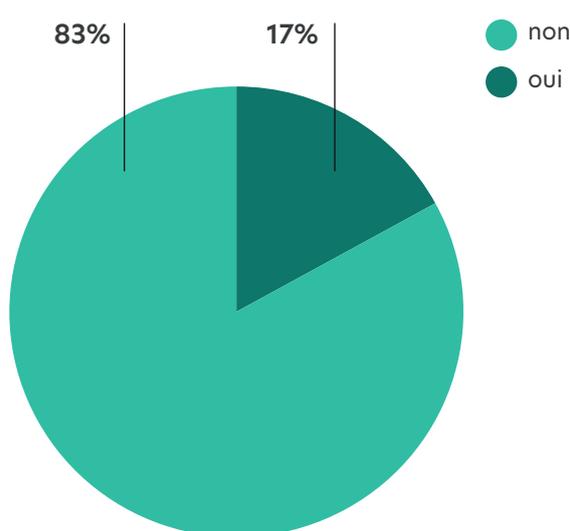
Un accueil de jour



Taux d'équipes ayant bénéficié d'une formation spécifique à l'accompagnement des femmes en précarité (en %)



Taux d'équipes ayant bénéficié d'une sensibilisation à l'accompagnement des femmes en précarité (en %)



De plus, seules 17% des structures répondantes n'ayant pas reçu de formation ont pu être sensibilisées, laissant ainsi plus de 80% des structures n'ayant reçu ni formation, ni sensibilisation.

Pour celles ayant effectivement pu être formées/sensibilisées, les sujets principaux y étaient :

- la prise en charge des **femmes victimes de violences**, notamment dans le cadre des violences conjugales avec notion d'emprise, mais aussi les violences sexistes et sexuelles ;
- plusieurs structures répondantes ont pu mentionner des notions de formation à la prise en charge des femmes **victimes de la traite des êtres humains**, des mutilations sexuelles et/ou issues d'un parcours migratoire violent ;
- la prise en compte de la **parentalité** et de la prise en charge des femmes à l'occasion de leur grossesse ;
- la prise en charge des troubles de **santé mentale** sous le prisme du genre ;
- la prise en charge des **addictions** sous le prisme du genre (notamment par le projet Maaa'elles²⁰ portée par la FAS en partenariat avec la Fédération Addiction et son approche axée sur le genre, la précarité et les addictions) ;
- la prise en charge des femmes issues d'un **parcours migratoire**.

Ces constats rejoignent les recommandations formulées par la FAS dans son [plaidoyer sur la santé des femmes en situation de précarité](#)²¹, portant sur le besoin de renforcer l'offre de formation ou de sensibilisation des équipes, notamment concernant le repérage des violences de genre. L'accès à la formation sur le volet médico-social semble nécessaire aussi, pour une approche complète du repérage aux répercussions potentielles de ces violences. Il en va de même pour les thématiques d'addictions et de santé mentale, ainsi que de suivi gynécologique des femmes.

La création d'outils de travail spécifiques

Le plaidoyer de la FAS formule également des recommandations concernant la prise en charge des femmes dans les dispositifs du secteur de l'AHJ, et liste notamment des pistes de réflexion concernant l'intégration de « référent-e » sur le sujet égalité femme-homme, la systématisation de la mise en place d'un protocole de prise en charge des femmes victimes de violences, ou encore la distribution systématique de kit d'hygiène par les dispositifs de l'AHJ, notamment par les accueils de jour.

Les structures répondantes ont d'ailleurs indiqué à 70% distribuer des produits spécifiquement féminins. Essentielles, ces distributions permettent d'adapter son accompagnement aux besoins des femmes. On peut notamment penser à des produits d'hygiène, de santé menstruelle ou sexuelle. En effet, lutter contre la précarité menstruelle est une nécessité, surtout lorsque les femmes sont en situation de grande précarité. L'accès à l'hygiène, à des conseils et à des espaces d'utilisation propres et adaptés sont également souhaitables.

D'autres outils sont mobilisés par certaines structures pour faciliter l'accompagnement de ces publics féminins, spécifiques et complexes. Ont été cités des outils aidants à la verbalisation de certaines problématiques, tel que le [violentomètre](#)²², ou encore une roue des émotions et autres groupes de parole, visant à libérer la parole des femmes sur ce qu'elles vivent et subissent dans leur parcours.

20. [Le projet MAAA'elles \(Mission d'Accompagnement et d'Accueil - Addictions pour elles\)](#) est porté par la FAS et la Fédération Addiction. Il déploie depuis la fin d'année 2023 la phase 2, visant à accompagner accueils de jours et maraudeurs retenues dans le cadre de l'appel à projet pour une meilleure prise en charge et en soins des femmes en situation de précarité présentant des problématiques d'addictions.

21. https://www.federationsolidarite.org/wp-content/uploads/2024/03/Mars-2024_Plaidoyer-Sante-et-Droits-des-femmes_VF_web.pdf Page 20

22. Consultez le violentomètre : <https://www.maisonegalitefemmeshommes.fr/ressource/471/514-le-violentometre.htm>

La création de guides sur certaines thématiques ou sur certains dispositifs implantés sur le territoire peuvent constituer des outils repères essentiels pour bien connaître et orienter les femmes vers les dispositifs adéquats à leur situation. Adopter un schéma d'orientation systématique en fonction de certaines situations est également une habitude permettant d'aider les équipes sociales à développer de bons réflexes et connaissances.

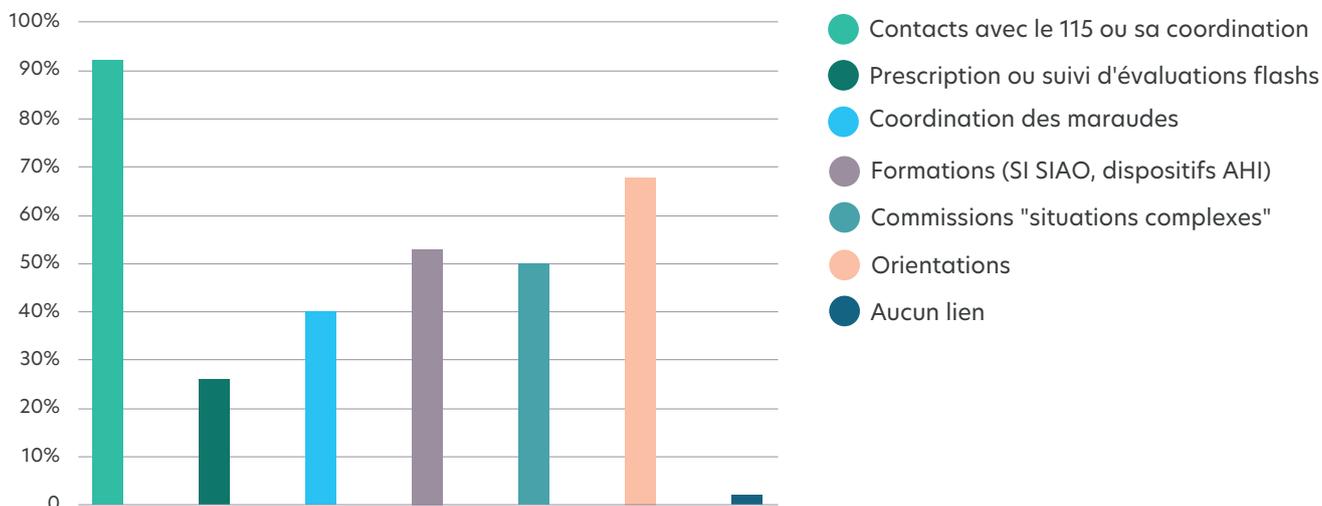
D'autres outils telles que des chartes sur la prise en charge des situations de violences peuvent donner une ligne de conduite sur les réactions à avoir (ou à ne pas avoir) face à des situations risquant de mettre en danger les équipes ou les personnes concernées. Cela a également un aspect engageant envers les personnes fréquentant les accueils, puisque cela correspond à un cadre qu'ils et elles acceptent de suivre. Enfin, des conventions ou habitudes partenariales constituent des outils précieux dans la prise en charge des publics.

LA CRÉATION D'UN TISSU PARTENARIAL ÉTAYÉ AU SERVICE D'UN ACCOMPAGNEMENT FACILITÉ

La place de la mission de coordination du SIAO

Comme cela est prévu dans [l'instruction du 31 mars 2022](#)²³, le SIAO constitue le maillon central d'une bonne coopération partenariale entre les différentes structures de veille sociale. Chargé de l'organisation territoriale et d'une forme de coordination adaptée aux besoins locaux, le SIAO a vocation à être une ressource pour les accueils de jour et les maraudes.

Natures des liens entre les structures répondantes et leur SIAO (en %)



On constate tout de suite qu'une très faible part des structures répondantes indique n'avoir aucun lien avec leur SIAO (il ne s'agit que de 2% d'entre elles). Pour les autres structures, la plupart des liens avec leur SIAO semble se concentrer sur les contacts avec le numéro d'urgence sociale 115 ou sa coordination, mais aussi dans le cadre d'orientations en urgence pour des situations très complexes (femmes victimes de violences, femmes enceintes, familles monoparentales, etc.).

23. Consultez l'instruction : <https://www.legifrance.gouv.fr/download/pdf/circ?id=45305>

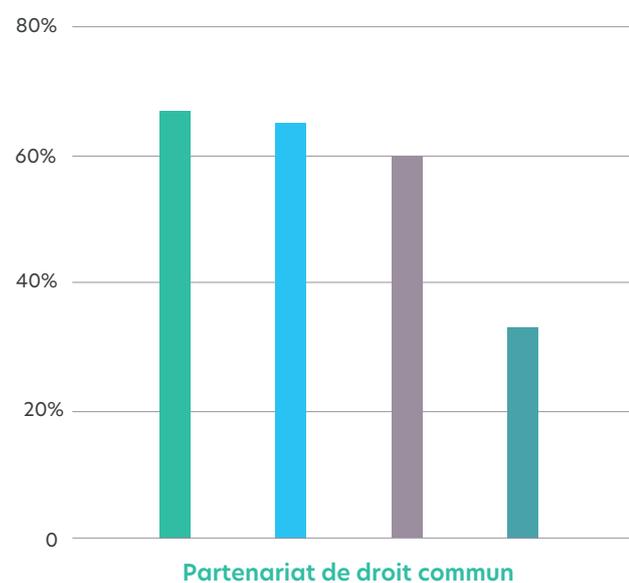
Certaines structures répondantes identifient également des liens avec leur SIAO dus à l'organisation spécifique de ces derniers. Aussi, on retrouve des SIAO dont les salarié·e·s effectuent des permanences au sein des accueils de jour (travailleur·euse·s sociaux·ales, psychologues, infirmier·ère·s) ou des maraudes conjointes avec le service de maraudes. Ces activités permettent la création d'un partenariat durable et efficace, puisque le SIAO, au plus près des équipes et des réalités, peut agir avec une vision précise des problématiques du territoire.

Il existe également des pratiques selon lesquelles chaque structure de veille sociale dispose d'un·e référent·e au sein du SIAO, pour toute question, alerte ou demande d'aiguillage dans le cadre de la prescription, par exemple.

La place et la nature des partenariats pour la veille sociale

Les structures répondantes indiquent avoir tissé de nombreuses relations partenariales, habituelles ou conventionnées de longue date. Par une série de question, il a été étudié dans quel(s) domaine(s) ces partenariats s'étaient construits.

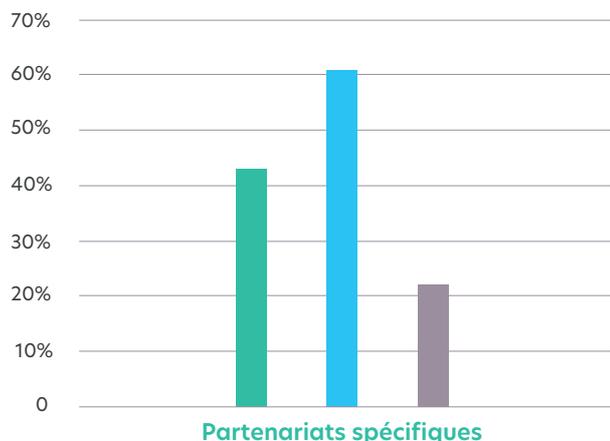
Relations partenariales avec des dispositifs de droit commun (en %)



- maraudes partenaires
- accueils de jour partenaires
- accès aux droits
- accès à l'emploi

Le maillage partenarial est évidemment variable selon les territoires, mais constitue une vraie plus-value dans l'accompagnement des publics en situation de grande précarité. En effet, pouvoir passer le relai lorsqu'une situation semble bloquée, ou encore orienter selon les compétences et connaissances de chaque équipe est un outil précieux dans l'accompagnement des femmes sans-abri. L'accès au droit commun (accès aux droits, à l'emploi, à un accompagnement social global) est assez fortement assuré par les partenariats, même si les structures dédiées à l'emploi restent moins représentées dans les relais, puisqu'on identifie 33% des réponses contre 60% pour l'accès aux droits et 67% pour les maraudes partenaires, par exemple.

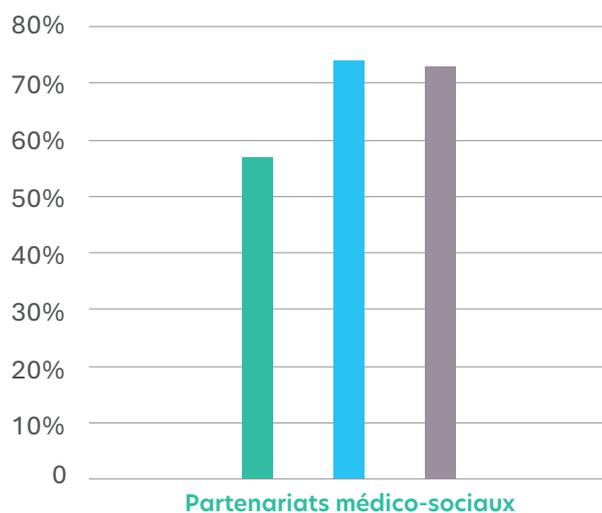
Relations partenariales pour des publics spécifiques (en %)



- dispositifs spécialisés dans la prise en charge des femmes
- dispositifs spécialisés dans la prise en charge des femmes victimes de violences
- dispositifs communautaires LGBTQIA+

Pouvoir passer le relai auprès d'associations spécialisées dans la prise en charge de publics spécifiques, ou encore pouvoir organiser des permanences ou maraudes conjointes ou recevoir conseils et sensibilisation par ces associations permettent de ne pas improviser une prise en charge qui doit être adaptée à la personne, en fonction de sa situation très spécifique. Les répondant·e·s indiquent à 60% faire appel à des structures spécialisées dans la prise en charge des femmes victimes de violences. En revanche, on constate que les relations sont encore assez rares avec les associations communautaires LGBTQIA+.

Relations partenariales avec des dispositifs médico-sociaux



- santé somatique
- santé mentale
- addictions

On l'a dit, les liens entre les dispositifs du secteur médical et de l'AHJ sont primordiaux pour assurer une prise en charge continue et au plus près des besoins. Pour éviter les ruptures, assurer un relai entre structures est essentiel. On constate que parmi les structures répondantes, les partenaires spécialisés dans la prise en charge des personnes présentant des troubles psychiques (CMP) ou des conduites addictives (CAARUD, CSAPA) sont bien connus et les relais se font pour plus de 70%. En ce qui concerne les acteurs de santé globale, on cite les PASS en hôpital, les médecins généralistes ou spécialisés (gynécologues par exemple).

Conclusion

Cette enquête permet une nouvelle fois de poser un constat alarmant et grave de la crise du sans-abrisme que connaît la France et de la place du phénomène grandissant des femmes sans-abri. Il ressort des données obtenues dans le cadre de cette enquête que la veille sociale rencontre de plus en plus de femmes à la rue, mais aussi de familles (majoritairement monoparentales). Cela implique une part de plus en plus importante d'enfants à la rue, ce qui demeure inacceptable.

Si les solutions d'hébergement existent, elles sont saturées, embolisées, et les relogements sont trop peu nombreux. Les durées d'errance calculées pour les femmes accompagnées par les maraudes et accueils de jour permettent d'illustrer la gravité de la situation. Il demeure nécessaire de donner les moyens aux structures pour leur permettre de garantir des prises en charges adaptées aux besoins des personnes concernées et ce, de manière pérenne et stable. Les parcours de rue doivent pourtant s'achever dès lors qu'une personne est prise en charge.

Quant aux équipes sociales, il reste essentiel d'en renforcer afin de leur permettre d'accomplir leurs missions, déjà lourdes, sans lesquelles la mise en œuvre d'une politique de Logement d'abord ne saurait se déployer. Les renforcer par des moyens humains est nécessaire, mais également par des formations continues, des sensibilisations et par la création d'outils. Ceux-ci ont pour but de faciliter la prise en charge de publics dont les situations sont dramatiques, d'améliorer les réponses apportées individuellement aux personnes en fonction des souhaits et besoins. Permettre aux structures de s'adapter aux publics rendrait l'accueil plus adapté, sécurisé pour les femmes et pour les équipes.

Préconisations

Défendre et respecter les droits fondamentaux, les principes de l'accueil inconditionnel et de la continuité, la dignité des conditions d'accueil et un accompagnement social adapté de toute personne en détresse sans hiérarchisation de sa vulnérabilité.

Engager une réelle programmation pluriannuelle de la rue au logement, visant à sortir véritablement de l'urgence d'une gestion au thermomètre de la précarité.

Renforcer les moyens alloués à la veille sociale permettant le renforcement des équipes et l'adaptation des locaux des accueils de jour et permettre un accueil digne et sans violence.

Accompagner les accueils de jour dans l'adaptation des espaces non-mixtes à destination des femmes (espaces physiques dédiés, accès non-mixte aux sanitaires, temps d'activité dédiés aux femmes, etc.).

Favoriser les partenariats et travaux intersectoriels entre le secteur médical, social et médico-social, notamment dans la lutte contre les ruptures de parcours des femmes en sortie d'hôpital et augmenter les places des dispositifs médico-sociaux (LHSS, LAM, ACT).

Systematiser la formation initiale et continue de tous·te·s les professionnel·le·s du secteur social, notamment les équipes de la veille sociale, sur les violences de genre et le repérage, la protection, le questionnement systématique et l'orientation des femmes victimes de violences.

S'appuyer sur les recommandations du rapport de la Délégation aux Droits des femmes du Sénat pour engager les réflexions sur le transfert de compétence du département à l'État portant sur la responsabilité de l'hébergement des femmes enceintes et des mères isolées avec un enfant de moins de trois ans.

Aude TCHEKHOFF

Chargée de mission Veille sociale - Hébergement

aude.tchekhoff@federationsolidarite.org

www.federationsolidarite.org